

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT

DÉPARTEMENT

COMMUNE DE MALZÉVILLE

Nancy

CANTON

Meurthe-et-Moselle

Saint-Max

## SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2023

### DÉLIBÉRATION N° 2023\_012

Rapporteuse : Gaëlle RIBY-CUNISSE

### Objet : Attribution de subventions pour les projets pédagogiques des écoles - année scolaire 2022/2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept mars à dix-neuf heures, le conseil municipal de Malzéville, étant assemblé en séance ordinaire, à la salle polyvalente Michel DINET, sous la présidence de Bertrand KLING, Maire.

Nombre de conseillers			Présent-es :
en exercice	présents	votants	
29	21	27	Bertrand KLING - Irène GIRARD - Jean-Marie HIRTZ - Malika TRANCHINA - Pascal PELINSKI - Gaëlle RIBY-CUNISSE - Gilles MAYER - Stéphanie GRUET - Jean-Pierre ROUILLON - Jessica NATALINO - Daniel THOMASSIN - Yves COLOMBAIN - Elisabeth LETONDOR - Gilles SPIGOLON - Jean-Marc RENARD - Paul LEMAIRE - Marie-Claire TCHAMKAM - Pierre BIYELA - Agnès JOHN - Francis SCHILTZ - Corinne MARCHAL-TARNUS
Date de convocation			Excusé-es :
21 mars 2023			
Date de publication			Alexandra VIEAU procuration à Irène GIRARD - Philippe BERTRAND-DRIRA à Gilles MAYER - Jean-François HUGUENIN-VIRCHAUX procuration à Daniel THOMASSIN - Aude SIMERMANN procuration à Jean-Marie HIRTZ - Anne MARTINS procuration à Gaëlle RIBY-CUNISSE - Claire FLORENTIN-POIZOT procuration à Malika TRANCHINA - Jean-Yves SAUSEY - Camille WINTER
31 mars 2023			
Transmis en préfecture le			
31 mars 2023			
Rubrique : 7.5.2			

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil : Gaëlle RIBY-CUNISSE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées

Vu l'article L 2311-7 du code général des collectivités territoriales, l'attribution des subventions donne lieu à une délibération distincte du vote du budget,

Vu la circulaire n°99-136 du 21 septembre 1999 modifiée relative à l'organisation des sorties scolaires dans les écoles maternelles et élémentaires publiques détaillant les conditions générales d'encadrement, de sécurité, d'assurance, de déplacement et d'hébergement,

Vu la circulaire n°2005-001 du 5 janvier 2005 soulignant les bienfaits pédagogiques des séjours scolaires courts et classes de découvertes dans le premier degré,

La commune accompagne les écoles de la ville dans le financement des projets pédagogiques qu'elles proposent aux élèves au travers d'une enveloppe spécifiquement dédiée.

Dans le cadre du débat sur les orientations budgétaires 2023, la municipalité a rappelé que l'éducation est le premier poste de dépense de la commune, après celui des personnels. Elle consacrera en effet en 2023 1,5 million d'euros aux différentes politiques publiques concourant à la réussite éducative et citoyenne des jeunes Malzévillois, dont 47 800 € euros pour accompagner les projets et les activités des écoles.

Malgré le contexte budgétaire auquel la commune est confrontée, ce choix ne sera pas remis en cause. Pour autant, les écoles sont des acteurs essentiels de la vie de la cité. Enseignants, enfants, personnels de la commune, tous peuvent et doivent concourir au projet de développement de la commune. Ils seront sollicités pour se mobiliser en ce sens aux côtés de la ville.

Dans cette perspective, la commune entend encourager les écoles élémentaires à s'inscrire davantage cette année et les suivantes dans les programmes d'activités et de découvertes proposés par la métropole aux équipes et aux enfants (musée aquarium, jardin botanique, féru des sciences, fête de la science, conférences, expositions, etc).

Dès lors, la ville n'abondera plus les projets que les écoles élémentaires souhaiteraient éventuellement maintenir en dehors de l'offre métropolitaine et ce d'autant plus que les élèves bénéficient d'une classe de découverte durant leur parcours en élémentaire cofinancée pour une grande part par la commune. Il convient de noter que la commune maintiendra le financement du projet de la classe ULIS au sein de l'école Jules Ferry autour de l'équithérapie avec la ferme de Pixérécourt de Malzéville.

Pour rappel, le financement des classes de découverte pour les élèves de CM2 a été confirmé par le conseil municipal (délibération n° 2022.080 du 12 décembre 2022) à hauteur de 320 € par élève soit une enveloppe totale de 25 280 € inscrite au budget primitif 2023.

Compte-tenu de ces éléments les montants suivants sont proposés pour les projets pédagogiques pour l'année scolaire 2022/2023 :

ÉCOLE	PROJET	Montant de la participation de la commune
Maternelle Gény	Visite du château de Lunéville et de ses jardins pour toute l'école	730 €
Maternelle Jéricho	Sortie au parc animalier de Sainte Croix à Rhodes en Moselle pour toute l'école	1 000 €
Maternelle Leclerc	Sortie au parc animalier de Sainte Croix à Rhodes en Moselle pour 2 classes	520 €
	Découverte des chamois au col de la Schlucht dans les Vosges pour 1 classe	750 €
Elémentaire Jules Ferry	Equithérapie à la ferme de Pixérécourt pour la classe ULIS	200 €
<b>MONTANT TOTAL</b>		<b>3 200 €</b>

Le tableau joint en annexe détaille le budget et les classes concernées pour chaque projet.

Pour mémoire, les élèves partent en sortie avec leur enseignant, l'ATSEM de la classe pour les maternelles et des parents accompagnateurs.

Ces projets sont financés par la commune, par la coopérative scolaire et parfois également par une participation parentale.

Vu l'avis favorable de la commission éducation et solidarités du 15 mars 2023

**Le conseil municipal,**

après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,

**approuve** les montants des subventions allouées aux coopératives des écoles de la commune pour les projets pédagogiques retenus pour l'année scolaire 2022/2023.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre figurent les signatures

Le Maire,

Bertrand KLING



La secrétaire de séance,

Gaëlle RIBY-CUNISSE

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés faire l'objet des recours suivants :

- **recours administratif gracieux auprès de mes services,**
- **recours contentieux pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nancy.**

**PROJETS PEDAGOGIQUES - ANNEE 2022-2023**

ECOLE	CLASSE (S) ET NBRE D'ENFTS	THEME	LIEU	DATES	DÉPENSES			RECETTES				SUBVENTION MAIRIE ACCORDEE	
					Transport	Visites	TOTAL	Parents	Coopérative	SUBVENTION 21/22 NON UTILISEE	Subvention MAIRIE demandée		TOTAL
Gény	Toute l'école 94 élèves	Visite château et jardins	Château de Lunéville	12/06/2023	900,00 €	188,00 €	1 088,00 €		738,00 €		<u>350,00 €</u>	1 088,00 €	<b>730,00 €</b>
Leclerc	PS et MS 48 élèves	Sortie au parc animalier	Parc de Sainte Croix Rhodes en Moselle	26/05/23	520,00 €	624,00 €	1 144,00 €	480,00 €	144,00 €		<u>520,00 €</u>	1 144,00 €	<b>520,00 €</b>
	GS 24 élèves	Faune & Flore Découverte des Chamois dans les Vosges	Col de la Schlucht - Vosges	15/06/23	750,00 €	456,00 €	1 206,00 €	360,00 €	96,00 €		<u>750,00 €</u>	1 206,00 €	<b>750,00 €</b>
Jéricho	Toute l'école 64 élèves	Sortie au parc animalier	Parc de Sainte Croix Rhodes en Moselle	06/06/2023	1 020,00 €	860,00 €	1 880,00 €		880,00 €	0,00 €	<u>1 000,00 €</u>	1 880,00 €	<b>1 000,00 €</b>
Jules Ferry	classe ULIS 12 enfants	Equithérapie, le cheval comme médiateur de la relation pédagogique, psycho-affective et éducative	Cercle Hippique Pixérécourt	novembre 2022 à juin 2023		420,00 €	420,00 €		220,00 €	0,00 €	<u>200,00 €</u>	420,00 €	<b>200,00 €</b>
					TOTAL de la dépense des projets			<b>5 738,00 €</b>	<b>TOTAL SUBVENTIONS DEMANDÉES À LA COMMUNE</b>		<b>2 820,00 €</b>	<b>5 738,00 €</b>	<b>3 200,00 €</b>